

**VŒU D'URGENCE**  
**Licenciements à Blue Link**

LE CONSEIL,

Présenté par Gisèle Pernin et Serge Aberdam

ADOPTE le vœu suivant :  
(par 33 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions)

**Considérants :**

Depuis des mois, l'entreprise privée Blue Link, filiale d'Air France spécialisée dans le suivi des dossiers de passagers, a entamé une action visant à entraver l'exercice du droit syndical dans l'entreprise, en particulier en procédant à des mises à pied et des licenciements de militants et de délégués, malgré les refus de l'inspection du travail pour une déléguée licenciée et du ministère du travail pour un autre. Ces derniers ont du coup introduit plusieurs recours et actions légales et ont bénéficié d'une aide de la municipalité et du maire.

Ces derniers jours, cependant, il apparaît que le projet de Blue Link ne consiste pas seulement à réduire à tout va les acquis sociaux de ses salariés mais aussi à étendre à Ivry l'incitation au travail « volontaire » du dimanche, sans donner quelque suite que ce soit à la demande d'autorisation que les délégués essayent d'obtenir et que la direction refuse de leur transmettre, travail du dimanche déjà pratiqué dans ses filiales situées dans des pays lointains et dépourvus d'une vraie législation du travail.

Dans ce contexte, les actions antérieurement menées à l'encontre des syndicalistes prennent leur vraie signification, alors que l'extension du travail du dimanche est l'objet d'une offensive coordonnée qui ne vise plus seulement les commerces mais désormais les fonctions de service et en l'occurrence les sièges sociaux.

**Vœu :**

**Le conseil municipal d'Ivry affirme sa solidarité avec les personnels de Blue Link ; il exige que la direction de l'entreprise respecte déjà la législation et renonce à la politique anti-ouvrière de ce groupe public protégé par l'Etat qui ne cherche qu'à contribuer surtout à la précarisation généralisée des statuts du salariat. Il tirera et appellera la population à tirer les conséquences d'une réponse négative de sa part.**

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 25 NOVEMBRE 2013  
RECU EN PREFECTURE  
LE 25 NOVEMBRE 2013  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 22 NOVEMBRE 2013